

Procès-verbal

Ce procès-verbal présente l'objet de la 52^e réunion du Conseil d'administration de l'ITIE et les décisions qui y ont été convenues.

PROCÈS-VERBAL DE LA 52^E RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ITIE

Table des matières

52-1 Accueil et adoption de l'ordre du jour	3
52-2 Rapport du Secrétariat.....	3
Document du Conseil d'administration 52-2-A : Rapport d'avancement de la mise en œuvre....	3
Document du Conseil d'administration 52-2-B : Rapport d'avancement de la sensibilisation	6
52-3 Rapport de la Banque mondiale.....	6
52-4 Rapport du Comité de Mise en œuvre	7
Document du Conseil d'administration 52-4-A : Processus de perfectionnement de la Norme ITIE (pour décision).....	7
Document du Conseil d'administration 52-4-B : Enseignements tirés des innovations dans la déclaration ITIE (pour discussion)	8
52-5 Rapport du Comité de Validation	10
Document du Conseil d'administration 52-5 : Rapport du Comité de Validation	10
52-6 Rapport du Comité des Finances	12
Document du Conseil d'administration 52-6 : Comptes annuels de l'ITIE pour l'exercice 2021, KPI et projections pour le 1 ^{er} trimestre de 2022 (pour discussion).....	12
52-7 Rapport du Comité de Gouvernance et de Supervision.....	13
Document du Conseil d'administration 52-7 : Amélioration des attentes à l'égard des entreprises soutenant l'ITIE (pour décision).....	13
53 ^e réunion du Conseil d'administration de l'ITIE et 6 ^e Assemblée générale des membres de l'ITIE	15
Annexe A – Décisions du Conseil d'administration concernant les pays	16
Annexe B – Liste des participants – 52 ^e réunion du Conseil d'administration de l'ITIE	21

52-1 Accueil et adoption de l'ordre du jour

La très honorable présidente du Conseil d'administration de l'ITIE, Helen CLARK, déclare la réunion ouverte et souhaite la bienvenue aux membres du Conseil pour cette 52^e réunion du Conseil d'administration de l'ITIE. Elle remercie les membres du Conseil d'administration et leurs suppléants pour leur engagement continu, malgré les difficultés qui peuvent se poser dans le cadre d'une réunion virtuelle, et elle indique espérer qu'une réunion du Conseil d'administration en personne serait possible en juin 2022. La présidente rappelle au Conseil d'administration de contribuer aux procédures sur la base d'un respect mutuel, en vue d'avancer et de parvenir à des décisions sur des points en suspens depuis longtemps, notamment les attentes révisées à l'égard des entreprises et la Validation des Philippines. Dans ce cadre, elle exhorte le Conseil d'administration à ce que ses membres et leurs suppléants conviennent clairement des personnes qui s'exprimeront au sujet de points spécifiques à l'ordre du jour, en vue de faciliter les discussions.

Le projet d'ordre du jour de la réunion du Conseil d'administration est approuvé.

La présidente remercie les membres du Conseil d'administration qui quittent le Conseil d'administration :

- M. Dominic EMERY, chef du personnel chez BP, qui quittera le Conseil d'administration à la fin du mois d'avril 2022. Cette réunion du Conseil d'administration est la dernière à laquelle M. EMERY participe en qualité de membre suppléant du Conseil d'administration représentant le collège des entreprises.
- Mme Dyveke ROGAN, analyste principale chez Norwegian Bank Investment Management, qui sera affectée à un nouveau poste auprès du gouvernement norvégien à la fin du mois de mars 2022. Cette réunion du Conseil d'administration est la dernière à laquelle Mme ROGAN participe en qualité de membre du Conseil d'administration représentant le sous-collège des institutions financières.
- Mme Laura ROPOLO, sous-secrétaire du développement minier auprès du ministère de la Production de l'Argentine, quittera son siège de membre suppléante au Conseil d'administration représentant le collège des pays mettant en œuvre l'ITIE.

La présidente souhaite la bienvenue aux nouveaux membres du Conseil d'administration à l'occasion de leur première réunion du Conseil d'administration :

- M. Samou SIDIBE, Coordonnateur National du Mali, qui succède à M. Django COULIBALY en tant que membre suppléant du Conseil d'administration représentant le collège des pays mettant en œuvre l'ITIE.
- Mme Valery BRION, directrice du ministère des Finances des Philippines, qui remplace Mme Teresa HABITAN en tant que membre suppléante du Conseil d'administration représentant le collège des pays mettant en œuvre l'ITIE depuis janvier 2022.

52-2 Rapport du Secrétariat

Document du Conseil d'administration 52-2-A : Rapport d'avancement de la mise en œuvre

Mark ROBINSON présente le rapport d'avancement de la mise en œuvre couvrant la période d'octobre 2021 à janvier 2022. Il indique au Conseil d'administration que, tout au long de cette période, le Secrétariat a focalisé ses activités sur le renforcement des capacités et sur l'appui à la mise en œuvre, en tenant compte des priorités des pays mettant en œuvre l'ITIE. Le Secrétariat international a également consacré d'importants efforts à l'établissement des priorités du plan

de travail pour 2022.

Il poursuit en précisant que, depuis l'examen par le Conseil d'administration du dernier rapport d'avancement de la mise en œuvre en octobre 2021, la pandémie de COVID-19 a continué à entraver la mise en œuvre de l'ITIE. Certains changements ont été apportés à la composition de l'ITIE : le Gabon a réadhéré à l'ITIE et le Conseil d'administration a convenu de lever la suspension de la République centrafricaine (RCA). La RCA et d'autres pays mettant en œuvre l'ITIE, dont l'Afghanistan, le Burkina Faso, l'Éthiopie, la Guinée, le Mali, le Mozambique, le Myanmar et le Tchad, continuent de rencontrer d'importantes difficultés liées à une instabilité politique ou à un conflit interne. Le Secrétariat continue à assurer un suivi rapproché de ces cas et des risques auxquels sont confrontées les parties prenantes de l'ITIE, et il poursuivra la soumission de mises à jour régulières à la présidente et aux membres du Conseil d'administration. Un document sur l'engagement de l'ITIE dans le contexte de l'instabilité politique sera préparé en vue de le soumettre à l'examen du Conseil d'administration, par le biais du Comité de Mise en œuvre.

Francisco PARIS, directeur régional de la région des pays d'Amérique latine et des Caraïbes (ALC) au Secrétariat international, présente une vue d'ensemble de l'instabilité politique au Pérou :

- L'échéance de soumission du Rapport ITIE 2019-2020 du Pérou a été prorogée au 31 mars 2022 et il est prévu que sa Validation démarrera le 1^{er} avril 2022. Toutefois, compte tenu de l'instabilité politique persistante, y compris de nombreux changements de haut niveau au sein de l'agence principale qui héberge le secrétariat national de l'ITIE, l'évaluation du Secrétariat international estime qu'il n'y a pas de préparatifs adéquats permettant de mener la Validation comme prévu dès le 1^{er} avril 2022. Il est donc recommandé que le Secrétariat international réalise un examen ciblé de la satisfaction à l'Exigence 1, qui sera revu par le Comité de Mise en œuvre. Cette évaluation devrait permettre d'identifier des mesures susceptibles d'aider à rétablir une mise en œuvre efficace de l'ITIE. Cependant, si elle relève des difficultés concernant les critères d'adhésion, le Secrétariat envisagera de recommander au Conseil d'administration, par le biais du Comité de Mise en œuvre, de procéder à une suspension temporaire du Pérou en vue de pouvoir relancer le processus ITIE et de reprendre une mise en œuvre efficace.

Selon les membres du Conseil d'administration du Pérou, bien que l'instabilité politique ait interrompu le processus ITIE, les représentants des organisations de la société civile (OSC) et des entreprises poursuivent activement leur engagement envers la publication du Rapport ITIE 2019-2020. Ils ajoutent également que l'incapacité du gouvernement à faire face à cette situation, ainsi que d'autres problèmes liés au secteur extractif (en particulier, la crise environnementale due à un déversement d'hydrocarbures en janvier 2022), souligne la nécessité d'intensifier la promotion de la transparence de la gouvernance du secteur extractif et de l'environnement au travers de l'ITIE.

Nassim BENNANI, directeur régional pour les pays d'Afrique francophone au Secrétariat international, présente un aperçu de l'instabilité politique au Burkina Faso et au Mali :

- La situation au Burkina Faso reste relativement calme depuis le coup d'État militaire survenu en janvier 2022. Bien que la mise en œuvre dans le pays soit au point mort, le travail administratif de l'ITIE se poursuit. La présidente du Conseil d'administration de l'ITIE a [publié une déclaration](#) appelant le nouveau régime à adhérer à la Norme ITIE, y compris au Protocole relatif à la participation de la société civile. Il est encore trop tôt pour obtenir une évaluation complète de la viabilité de la mise en œuvre de l'ITIE au Burkina Faso sous le régime militaire. Le Secrétariat en a informé le Comité de Réponse Rapide, qui suit la situation de très près.
- La situation au Mali s'est encore détériorée suite au coup d'État. En réponse au report

des élections, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Union africaine (UA) et l'Union européenne (UE) ont suspendu le pays ou ont imposé des sanctions. La mise en œuvre de l'ITIE s'est poursuivie au cours de cette période de transition, mais le Rapport ITIE 2019 n'a toujours pas été publié. Il est prévu que le processus de Validation démarre le 1^{er} avril 2022. L'insécurité, la présence d'une multitude de groupes armés et le manque de transparence au sujet des licences délivrées sous le régime militaire suscitent des préoccupations. S'appuyant sur une recommandation du Secrétariat international, le Conseil d'administration ne s'oppose pas à la poursuite de la Validation comme initialement prévu, avec un examen accru du Protocole relatif à la participation de la société civile et du respect de l'Exigence 2, notamment en vue d'assurer une divulgation complète des contrats et des licences octroyés ou transférés au cours des 18 derniers mois sous le régime militaire. S'il apparaît très clairement pendant le processus de Validation que d'importants aspects des Principes de l'ITIE et des Exigences ITIE ne sont pas respectés, le Comité de Validation recommandera probablement une suspension temporaire du Mali.

Les membres du Conseil d'administration remercient le Secrétariat pour son compte rendu complet sur les pays mettant en œuvre l'ITIE et soulèvent les points suivants :

- Les représentants des entreprises souhaitent connaître les raisons pour lesquelles certains pays de mise en œuvre, en particulier ceux qui participent au programme *Opening Extractives*, adoptent des seuils élevés relativement aux données sur la propriété effective. Le Secrétariat international précise qu'un certain nombre de pays mettant en œuvre l'ITIE continuent de suivre les règles du Groupe d'action financière (GAFI), qui exigent un seuil de 25 %, mais que l'ITIE a encouragé les pays à réduire le seuil de manière à inclure des informations plus granulaires. Certaines de ces divulgations basées sur des seuils inférieurs sont déjà adoptées dans quelques Rapports ITIE. Le Secrétariat international ajoute que, même si la Norme ITIE ne prévoit aucune disposition sur les seuils, les conseils du Secrétariat à ce sujet ont constamment été en faveur de seuils plus faibles, en vue d'assurer une harmonisation avec les meilleures pratiques émergentes.
- Les représentants des entreprises souhaitent avoir plus d'informations sur les progrès accomplis dans l'accélération des divulgations systématiques et sur les difficultés y associées. Le rapport d'avancement de la mise en œuvre présente une synthèse des divers accomplissements réalisés en matière de soumission de divulgations systématiques dans tous les pays de mise en œuvre, malgré les défis que pose la pandémie de COVID-19. Une demande a été faite pour déterminer si le modèle de divulgation systématique des données pourrait être développé davantage pour assurer la cohérence dans la manière dont il peut soutenir les divulgations systématiques du processus de rapportage et améliorer les progrès réalisés dans ce cadre.
- Les représentants des pays mettant en œuvre l'ITIE demandent un renforcement accru des capacités et une hausse de l'engagement relativement aux questions portant sur la transition énergétique et l'environnement.

Mesures à prendre :

- Le Secrétariat continuera à surveiller la situation dans les contextes politiquement instables et fragiles et il en fera rapport au Conseil d'administration.
- Le Secrétariat assurera la Validation du Mali, avec un examen rapproché de la transparence des octrois de licences sous le régime militaire.
- Le Secrétariat évaluera le niveau de satisfaction à l'Exigence 1 par le Pérou et la présentera au Comité de Mise en œuvre.
- Le Secrétariat envisagera d'étendre à grande échelle les plans de formation sur les

implications de la transition énergétique dans ses prochaines activités de renforcement des capacités.

Document du Conseil d'administration 52-2-B : Rapport d'avancement de la sensibilisation

Andrew IRVINE présente le rapport. En résumé : l'Angola continue d'avancer dans le cadre de sa demande de candidature à l'ITIE, que le pays soumettra probablement en mars 2022.

L'engagement auprès des gouvernements de l'Afrique du Sud, de la Jamaïque, du Liban et de la Tunisie se poursuit, en vue de faire avancer leurs demandes de candidature. Le Secrétariat international a continué ses activités de sensibilisation auprès des institutions financières, y compris les banques impliquées dans le financement du commerce en soutien à l'ITIE, et il participera davantage aux efforts de l'ITIE en matière de transparence du commerce des matières premières.

Francess ALGHALI, membre du Conseil d'administration représentant les pays mettant en œuvre l'ITIE, ajoute qu'elle a participé au Dialogue énergétique de l'ITIE lors de l'*Africa Oil Week*, aux côtés du Secrétariat international. Elle indique que de nombreux pays mettant en œuvre l'ITIE y ont participé et qu'ils étaient enthousiastes à la perspective de s'engager auprès de l'ITIE en vue de faire de la transition énergétique une composante majeure de la mise en œuvre de la Norme. Des efforts ont été déployés pour parvenir à un consensus au sujet des interventions possibles des différents pays, compte tenu de leurs approches diverses relativement au futur développement énergétique. La réunion a constitué une première étape d'engagement des pays de mise en œuvre concernant la manière d'utiliser la Norme dans le cadre de la transition énergétique.

Les membres du Conseil d'administration remercient le Secrétariat pour son compte rendu et soulèvent les points suivants :

- Les pays mettant en œuvre l'ITIE conviennent de la nécessité croissante de s'assurer que la transition énergétique fait partie intégrante de la Norme ITIE.
- Les représentants des entreprises se disent inquiets des divulgations des données sur la propriété effective par le biais des attentes révisées à l'égard des entreprises, faisant valoir que la plupart des négociants en matières premières sont des entreprises privées. Ils prévoient que les discussions au sujet des efforts visant à étendre la liste des négociants en matières premières qui soutiennent l'ITIE seront difficiles, compte tenu de ces attentes.
- Les représentants des OSC saluent la préparation de la nouvelle demande de candidature de l'Angola, notant l'importance d'une nomination libre et équitable des représentants des OSC au Groupe multipartite nouvellement mis sur pied. Il a également été noté que le Gouvernement avait initialement proposé la nomination de trois membres représentant la société civile, mais cela avait été clarifié au Gouvernement par le Secrétariat comme étant un processus dirigé par les collègues. Le collège des OSC en Angola a maintenant approuvé la composition de la liste des OSC au sein du Groupe multipartite. Le Secrétariat organisera une réunion entre les OSC angolaises et les membres du Conseil d'administration de l'ITIE pour aborder ce sujet ainsi que d'autres questions concernant l'engagement des OSC dans le processus ITIE.

52-3 Rapport de la Banque mondiale

Zubin BAMJI, directeur des programmes du Partenariat mondial pour la réduction des gaz torchés (GGFR) de la Banque mondiale, présente le rapport du Groupe de la Banque mondiale au Conseil d'administration de l'ITIE. Il précise que le Fonds EGPS (*Extractives Global Programmatic*

Support) soutient actuellement la mise en œuvre de l'ITIE dans le cadre de 14 subventions actives et de 9 subventions en préparation. En février 2022, le Conseil de partenariat du Fonds EGPS devrait avoir approuvé de nouvelles subventions destinées à soutenir l'ITIE. Il présente des détails complémentaires sur l'appui du Groupe de la Banque mondiale en faveur des divulgations de données sur l'exploitation minière artisanale et à petite échelle et sur le genre, et il encourage le Conseil d'administration international de l'ITIE à soumettre des commentaires.

Les membres du Conseil d'administration font les remarques suivantes :

- De même que pour d'autres rapports précédemment soumis au Conseil d'administration de l'ITIE, les représentants des OSC soulèvent des inquiétudes au sujet de l'incapacité du Groupe de la Banque mondiale à divulguer des informations sur l'appui financier aux organisations de la société civile dans les pays bénéficiaires de subventions. M. BAMJI répond que, même si le Groupe de la Banque mondiale ne dispose pas des capacités requises pour fournir des fonds directement aux OSC, il l'a fait par le passé en s'engageant auprès d'organisations locales et en décaissant des fonds indirects par le biais des gouvernements.
- Les représentants de pays soutenant l'ITIE se disent inquiets concernant la fourniture inadéquate de fonds en faveur de la mise en œuvre de l'ITIE. Certains précisent que, selon le rapport soumis à la réunion du Conseil de partenariat du Fonds EGPS plus tôt dans la semaine, moins de 50 % des fonds de subvention ont été consacrés à la mise en œuvre de l'ITIE, et que seulement une subvention sur les 9 y a été réservée, ce qui va à l'encontre de l'engagement prévu dans l'accord de subvention.
- Compte tenu des difficultés pour répondre à cette question, les membres du Conseil d'administration proposent qu'un Comité de Mise en œuvre du Conseil d'administration de l'ITIE s'engage auprès du Groupe de la Banque mondiale préalablement à la soumission de son rapport au Conseil d'administration en juin 2022, afin de traiter les questions qui suscitent des préoccupations chez les pays soutenant l'ITIE.

Mesure à prendre :

- En collaboration avec le Groupe de la Banque mondiale, le Secrétariat examinera la manière dont le Conseil d'administration de l'ITIE pourra être mieux informé sur le compte des activités que le Fonds EGPS mène actuellement à l'appui de la mise en œuvre de l'ITIE.

52-4 Rapport du Comité de Mise en œuvre

Document du Conseil d'administration 52-4-A : Processus de perfectionnement de la Norme ITIE (pour décision)

Erica WESTENBERG, co-présidente du Comité de Mise en œuvre, présente le document portant sur le processus de révision de la Norme ITIE avant la 9^e Conférence mondiale de l'ITIE qui aura lieu au milieu de l'année 2023. Le processus soumis à l'approbation du Conseil d'administration comprend la création d'un groupe de travail qui définira plus précisément les aspects à inclure dans le champ d'application des perfectionnements. Entre 2019 et aujourd'hui, le Conseil d'administration a déjà procédé à une clarification de ses priorités stratégiques ainsi qu'à une révision du guide et des procédures de Validation, de l'évaluation des étapes d'adhésion à l'ITIE, des échéances de déclaration et de la transparence des contrats, dont la formulation dans les Exigences n'a pas encore été convenue. De plus, un examen des Exigences ITIE serait le bienvenu, compte tenu de l'impact de la pandémie de COVID-19 sur les divulgations ITIE.

Il est proposé que le Conseil d'administration aborde tout perfectionnement de la Norme ITIE

dans le cadre d'une approche en deux étapes. Le Conseil d'administration pourra convenir du processus d'examen des perfectionnements de la Norme ITIE et charger un groupe de travail d'établir l'étendue des perfectionnements de la Norme ITIE. Ce groupe de travail fera rapport au Comité de Mise en œuvre, qui soumettra ensuite des recommandations à l'examen du Conseil d'administration. Le livrable principal du groupe de travail sera un document du Conseil d'administration contenant des propositions/recommandations à examiner par le Conseil d'administration lors de sa discussion au sujet des possibilités existantes en matière de perfectionnement de la Norme ITIE, à l'occasion de sa 53^e réunion prévue en juin 2022. Le Comité de Mise en œuvre supervisera l'élaboration de la version finale, qui sera présentée en février 2023 au Conseil d'administration pour examen, dans le cadre d'une téléconférence ou d'une réunion en personne.

Se disant favorables à l'idée de créer un groupe de travail technique pour examiner les changements apportés à la Norme, les membres du Conseil d'administration soulèvent les points suivants :

- Les représentants de la société civile saluent la création d'un groupe de travail technique. Toutefois, les représentants du collège des entreprises expriment leurs préoccupations quant à la nécessité de mettre sur pied un groupe de travail qui pourrait déboucher sur des discussions interminables concernant les révisions à apporter à la Norme. Erica précise qu'il sera proposé que le groupe de travail soit composé de membres du Conseil d'administration, en vue d'assurer une représentation des points de vue de tous les collèges.
- Les représentants des OSC appellent à la prise en compte des trois principes tout au long du processus : (1) réviser la Norme sur la base des décisions que le Conseil d'administration a prises depuis 2019 ; (2) inclure des dispositions liées à la transition énergétique ; (3) s'assurer que la Norme tient compte des domaines dans lesquels l'ITIE accuse actuellement des retards – par exemple l'intégration du genre et la responsabilité environnementale.

Mesures à prendre :

- Le Secrétariat établira le champ d'application des perfectionnements de la Norme ITIE avant la 53^e réunion du Conseil d'administration prévue en juin 2022, en consultant pleinement les collèges et les parties prenantes concernés.
- Le Secrétariat donnera suite à la recommandation sur la création du groupe de travail chargé des perfectionnements de la Norme ITIE, après la 53^e réunion du Conseil d'administration en juin 2022.

Document du Conseil d'administration 52-4-B : Enseignements tirés des innovations dans la déclaration ITIE (pour discussion)

Ian MWIINGA, coprésident du Comité de Mise en œuvre, présente le document. Il rappelle au Conseil d'administration que, lors de sa 50^e réunion en juin 2021, le Conseil d'administration a convenu de prolonger jusqu'en 2022 le projet pilote sur les approches alternatives à la déclaration et les mesures liées à la déclaration assouplie. S'appuyant sur les publications soumises à ce jour par 14 pays de leurs Rapports ITIE « assouplis » et par deux pays de leurs Rapports ITIE pilotes axés sur des approches alternatives en termes de rapprochement, le Secrétariat international a identifié un ensemble d'enseignements tirés des différentes options de déclaration. Ce document présenté au Conseil d'administration contient les résultats préliminaires de l'examen d'approches innovantes en matière de déclaration. Il est précisé que, suite aux mesures d'assouplissement introduites par le Conseil d'administration, le Secrétariat a déterminé que près d'un tiers des pays mettant en œuvre l'ITIE ont modifié leurs pratiques de divulgation et de déclaration. Le coût des Rapports ITIE « assouplis » était largement inférieur à

celui des rapports de rapprochement conventionnels (une réduction moyenne de 44 % des coûts) et la qualité des déclarations reste relativement inchangée.

Ilan poursuit en indiquant que, selon les résultats, le niveau de ponctualité de la déclaration ITIE évalué dans le cadre du dernier exercice comptable couvert s'est amélioré grâce à la transition vers des Rapports ITIE « assouplis ». La ponctualité des déclarations est restée constante dans les deux pays participant au projet pilote. La couverture et l'exhaustivité de la déclaration ITIE concernant les données financières sur les paiements versés par les entreprises et/ou les recettes publiques n'ont pas considérablement baissé dans le cadre des Rapports ITIE « assouplis ». L'utilisation de la déclaration ITIE pour le suivi de l'évolution des divulgations systématiques a nettement augmenté dans les deux pays qui testent des approches alternatives au rapprochement conventionnel. Selon les évaluations des Groupes multipartites, la transition d'une approche conventionnelle vers des approches pilotes alternatives « assouplies » dans le cadre du rapportage ITIE n'a pas compromis la fiabilité des données liées aux paiements des entreprises et/ou aux revenus gouvernementaux. Le document présente un certain nombre d'enseignements tirés de ce travail et des priorités en matière d'amélioration de l'appui et des orientations relativement à la mise en œuvre.

Les membres du Conseil d'administration remercient le Comité et le Secrétariat pour les détails présentés et soulèvent les points suivants :

- Les membres du Conseil d'administration souhaitent obtenir plus de détails sur l'impact de la Validation et ils cherchent à savoir si l'approche assouplie a permis d'accélérer et d'améliorer l'efficacité du processus de Validation. Ils demandent également des détails concernant les incidences de l'approche de déclaration assouplie sur les divulgations systématiques. Le Secrétariat international précise que les résultats présentés dans ce document reposent sur les rapports publiés par 14 pays au travers de l'approche assouplie. Étant donné que ces pays n'ont pas encore fait l'objet d'une Validation, l'impact de la Validation dans le cadre d'approches de déclaration assouplie n'a pas encore été établi.
- Les représentants des OSC notent l'existence d'une tendance négative dans la qualité des données soumises par le biais de l'approche de déclaration assouplie. Malgré les efforts continus de la part des membres des Groupes multipartites, les membres du Conseil d'administration sont appelés à examiner les enseignements tirés pour s'assurer qu'il est possible d'utiliser l'expérience de 29 pays dont la qualité des données est adéquate dans l'ensemble des pays mettant en œuvre l'ITIE.

Le Secrétariat indique qu'il continuera à encourager les pays à utiliser des approches de rapportage ITIE assouplie et qu'il présentera au Conseil d'administration les résultats et l'impact de la Validation, ainsi que des informations sur la qualité des données.

Mesure à prendre :

- Le Secrétariat poursuivra le suivi de l'avancement des approches envers la déclaration assouplie et, lors de la réunion de juin 2022 du Conseil d'administration, il présentera à ce dernier un état des lieux des progrès réalisés.

52-5 Rapport du Comité de Validation

Document du Conseil d'administration 52-5 : Rapport du Comité de Validation

Alex GORDY, pour le compte de Stephen DOUGLAS, présente le rapport du Comité de Validation au Conseil d'administration – notant les trois aspects pour décision sur les Validations de l'Albanie et de la Guinée et le lancement d'un examen des enseignements tirés des premières Validations dans le cadre du nouveau modèle de Validation, ainsi qu'un quatrième aspect pour discussion avec une décision possible sur la Validation des Philippines. Stephen DOUGLAS ajoute que le Conseil d'administration a réalisé 11 Validations au total en 2021. Trois d'entre elles (celles du Cameroun, du Suriname et de l'Ukraine) étaient des Validations reposant sur l'ancien modèle. Quatre décisions portent sur les Validations concernant uniquement l'Exigence 2.5 consacrée à la propriété effective, dans les cas de l'Allemagne, de l'Arménie, du Nigeria et de la Norvège. Enfin, quatre décisions sont prises relativement aux Validations reposant sur le nouveau modèle – à savoir, les Validations du Sénégal, du Royaume-Uni, des Pays-Bas et de la Zambie.

Les représentants de l'Albanie se récusent. Alex GORDY présente la recommandation du Comité de Validation préconisant d'établir que l'Albanie a obtenu un score « modéré » dans sa mise en œuvre de la Norme ITIE 2019 et de prévoir un délai de 24 mois avant que n'intervienne la prochaine Validation du pays. Le Conseil d'administration examine les progrès réalisés relativement aux six mesures correctives précédentes et aux nouveaux aspects de la Norme ITIE, ainsi que les améliorations apportées aux divulgations systématiques et à la focalisation sur les questions concernant la transition énergétique. Le Conseil d'administration approuve la recommandation du Comité de Validation.

Les représentants de la Guinée se récusent. Stephen DOUGLAS présente la recommandation du Comité de Validation à l'effet que la Guinée a obtenu un score général « élevé » dans sa mise en œuvre de la Norme ITIE 2019, et de prévoir un délai de 24 mois avant que n'intervienne la prochaine Validation du pays. Hugo PARET soumet des détails sur les résultats de la Validation de la Guinée, indiquant que le score global reflète une moyenne des scores obtenus dans les trois composantes liées (1) à l'engagement des parties prenantes, (2) à la transparence et (3) aux résultats et à l'impact. La Guinée a obtenu un score « élevé » relativement aux composantes « résultats et impact » et « engagement des parties prenantes » et un score « modéré » dans le cadre de la composante « transparence ». Le Conseil d'administration approuve la recommandation du Comité de Validation.

Les représentants des Philippines se récusent. Stephen DOUGLAS présente une mise à jour sur le projet de recommandation du Comité de Validation concernant la Validation des Philippines. Le Comité de Validation est parvenu à un consensus relativement aux évaluations de la satisfaction de ce pays à toutes les Exigences ITIE. Malgré ce consensus, rien n'a été convenu au sujet de la suspension des Philippines compte tenu de l'évaluation de l'Exigence 1.3 comme « partiellement respectée », conformément à l'Article 5 du Chapitre 4 de la Norme ITIE. Alex GORDY présente les options proposées à l'examen du Conseil d'administration.

La présidente du Conseil d'administration demande les opinions des collègues au sujet de l'évaluation de la satisfaction à l'Exigence 1.3 avant que le Conseil d'administration ne se penche sur la discussion concernant les conséquences de l'évaluation. Les membres du Conseil d'administration conviennent d'une évaluation globale indiquant que l'Exigence a été « partiellement respectée », avec une objection. Toutefois, les collègues des pays de mise en œuvre et des pays soutenant l'ITIE s'opposent fortement à la suspension des Philippines en conséquence de l'évaluation indiquant que l'Exigence 1.3 a été « partiellement respectée ». Il est donc convenu qu'un Comité de négociation présidé par le directeur exécutif se réunira à la fin de la première journée de réunion du Conseil d'administration pour discuter des compromis

possibles sur les conséquences de l'évaluation « partiellement respectée » pour l'Exigence 1.3 et sur le calendrier de la Validation des Philippines. Le Comité sera ensuite prié de présenter sa recommandation au Conseil d'administration le deuxième jour de sa réunion.

La présidente du Conseil d'administration souhaite la bienvenue aux membres du Conseil d'administration et à leurs suppléants pour la deuxième journée de réunion du Conseil d'administration. Elle note que le Comité de négociation s'est réuni suite aux discussions du premier jour et confirme que les quatre collègues sont clairement en faveur d'une évaluation selon laquelle l'Exigence 1.3 portant sur le Protocole relatif à la participation de la société civile a été « partiellement respectée ». Elle ajoute que, selon le mécanisme de sauvegarde prévu dans la Norme ITIE, le pays devrait être temporairement suspendu suite à l'évaluation « partiellement respectée » pour cette Exigence. Par conséquent, elle prie les membres du Conseil d'administration de faire part de leurs opinions sur la suspension des Philippines, conformément à l'Article 5 des dispositions relatives aux protections.

Les membres du Conseil d'administration représentant la société civile expriment leur soutien à la mise en œuvre des dispositions de la Norme ITIE exigeant la suspension des Philippines. Toutefois, les membres du Conseil d'administration représentant les pays de mise en œuvre et les pays soutenant l'ITIE, ainsi que ceux représentant les entreprises, rejettent la suspension et demandent qu'elle soit reportée jusqu'à ce qu'il soit possible d'évaluer l'exécution des mesures correctives, à la fin de l'année 2022.

Le Secrétariat présente les options à la disposition du Conseil d'administration pour prendre des décisions en l'absence de consensus, sur la base des statuts de l'Association. Il fait remarquer qu'étant donné qu'un vote du Conseil d'administration à l'effet de suspendre les Philippines ne se conclura probablement pas par un soutien à la majorité, sa recommandation repose sur les opinions exprimées par le Comité de négociation, selon lesquelles il incombe au Comité de Mise en œuvre d'assurer un suivi rigoureux de l'avancement de la satisfaction à l'Exigence 1.3, conformément à la mesure corrective convenue par le Conseil d'administration en octobre 2021. Un tel vote pourrait survenir dans six mois, lorsque le Comité de Mise en œuvre présentera au Conseil d'administration l'avancement de la mise en œuvre des mesures correctives liées aux Exigences 1.1 et 1.3 en octobre 2022. L'absence d'éléments factuels sur l'avancement pourrait amener le Conseil d'administration à décider une suspension temporaire des Philippines de l'ITIE. Il est proposé que la prochaine Validation des Philippines démarre dans un délai plus court de 12 mois, plutôt que dans 24 mois. Selon la proposition, le Conseil d'administration doit envisager une résolution selon laquelle les Philippines ne sont pas suspendues de l'ITIE, dans l'attente de l'accomplissement de progrès évidents dans la satisfaction à l'Exigence 1.3, par le biais de ces mesures.

Les membres du Conseil d'administration font les remarques suivantes :

- Les représentants des OSC se disent très inquiets de la proposition. Ils réitèrent leur soutien ferme en faveur de l'application des Exigences de la Norme ITIE – à savoir, une suspension des Philippines avec un effet immédiat.
- Les représentants des pays mettant en œuvre et des entreprises appuient la recommandation.
- Les représentants de pays soutenant l'ITIE sont en faveur du report de la suspension, tout en demandant un délai plus long afin de pouvoir assurer la bonne exécution des mesures correctives. Le Secrétariat observe que, même si l'exécution de certaines des mesures correctives est interrompue après les élections présidentielles prévues en mai 2022, la plupart sont de nature administrative ou pourraient avoir déjà été prises.

En l'absence de soutien en faveur de cette option, la présidente annonce que le Conseil d'administration accepte l'évaluation de la Validation sur les Philippines, y compris le fait que

l'Exigence 1.3 a été « partiellement respectée », reportant sa décision d'appliquer le mécanisme de protection et les implications de la suspension jusqu'à la 54^e réunion du Conseil d'administration en octobre 2022. Elle fait remarquer que le Conseil d'administration aura alors la possibilité d'examiner l'avancement de la mise en œuvre des mesures correctives. Les représentants des OSC se disent inquiets de la communication de cette formulation et ont suggéré des ajouts à la déclaration du Conseil afin de préciser que, même si le Conseil d'administration décide que l'évaluation de la satisfaction à l'Exigence 1.3 portant sur l'engagement de la société civile est « partiellement respectée », il n'a pas accepté d'appliquer le mécanisme de protection en vertu de l'Article 5 du Chapitre 4 de la Norme ITIE. Avec l'ajout de cette clarification dans la formulation, le Conseil d'administration convient de la décision telle qu'elle figure dans l'Annexe B. La présidente remercie le Conseil d'administration d'être parvenu à un consensus relativement à cette question complexe.

La présidente du Conseil d'administration invite Stephen DOUGLAS à présenter la recommandation du Comité de Validation préconisant la conduite d'un examen des enseignements tirés des premières Validations dans le cadre du nouveau modèle. Stephen indique que le Comité de Validation recommande que le Conseil d'administration réactive le groupe de travail chargé d'examiner la Validation qui avait été établi en 2019, afin qu'il revoie les enseignements tirés de la première année de mise en œuvre du nouveau modèle de Validation. Il est proposé que le groupe de travail se réunisse tous les mois en vue de présenter un rapport au Comité de Validation en mai 2022. Chacun des quatre collègues est prié de désigner deux membres qui feront partie du groupe de travail. Le Comité de Validation présentera le travail du groupe de travail responsable de l'examen de la Validation au Conseil d'administration lors de sa 53^e réunion en juin 2022.

Le Conseil d'administration approuve la recommandation du Comité de Validation.

Mesures à prendre :

- La présidente écrira aux gouvernements de l'Albanie, de la Guinée et des Philippines pour les informer de la décision du Conseil d'administration.
- Le Secrétariat publiera les résultats de la Validation de l'Albanie, de la Guinée et des Philippines, y compris les documents justificatifs.
- Le Comité de Mise en œuvre fera état de l'avancement de la mise en œuvre des mesures correctives liées à l'engagement des parties prenantes aux Philippines lors de la 54^e réunion du Conseil d'administration en octobre 2022. À l'occasion de sa 54^e réunion, le Conseil d'administration examinera l'application des protections prévues à l'Article 5 du Chapitre 4 de la Norme ITIE dans le cadre de la Validation des Philippines. La prochaine Validation des Philippines commencera dans un délai de 12 mois, le 1^{er} avril 2023.
- Le Comité de Validation démarrera un examen des enseignements tirés des premières Validations menées en vertu du nouveau modèle de Validation. Chaque collègue désignera deux membres qui feront partie du groupe de travail.

52-6 Rapport du Comité des Finances

[Document du Conseil d'administration 52-6 : Comptes annuels de l'ITIE pour l'exercice 2021, KPI et projections pour le 1^{er} trimestre de 2022 \(pour discussion\)](#)

Dominic EMERY présente le document, précisant que la situation financière globale du Secrétariat reste solide. En 2021, le Secrétariat a perçu 8,7 millions de dollars US de revenus et il a engagé 7,9 millions de dollars US de dépenses, sur la base d'un budget approuvé de 8,5 millions de dollars US suite à un excédent budgétaire de 0,8 million de dollars US. L'excédent

budgétaire découlait principalement d'une réduction des déplacements et de l'absence de réunions en personne du Conseil d'administration en 2021. Le Comité des Finances recommande au Conseil d'administration de faire preuve de prudence en augmentant le fonds de réserve de 4,5 millions à 22,5 millions de couronnes norvégiennes – soit 2,5 millions de dollars US (contre 2,0 millions de dollars US) – en vue de maintenir 3 mois de couverture des dépenses et de tenir compte des passifs accrus liés aux effectifs et aux incertitudes concernant les financements spécifiques aux projets. Le Comité des Finances recommande également que le reste de l'excédent budgétaire cumulé soit réservé en vue de disposer de fonds pour la Conférence mondiale de 2023, conformément aux recommandations que le Comité a précédemment soumises au Conseil d'administration.

Les membres du Conseil d'administration demandent des clarifications sur les mesures requises pour identifier un comité du Conseil d'administration, éventuellement le Comité des Finances ou un groupe de travail chargé de diriger le travail avec la Banque mondiale au sujet des informations à présenter au Conseil d'administration avant les réunions de ce dernier. Le Secrétariat convient de la nécessité d'améliorer la coordination entre l'ITIE et la Banque mondiale en vue de présenter au Conseil d'administration un tableau complet des fonds consacrés au soutien de la mise en œuvre de l'ITIE, mais il fait remarquer qu'au travers du Conseil de partenariat, le Groupe de la Banque mondiale possède sa propre structure de gouvernance. Le Secrétariat cherchera à parvenir à un accord quant aux prochaines étapes et en informera le Comité.

Dans leur conclusion adressée au Comité des Finances, le Secrétariat et la présidente du Conseil d'administration remercient Dominic pour les conseils financiers qu'il a prodigués au Secrétariat tout au long de sa présidence.

Mesure à prendre :

- Le Secrétariat tentera de parvenir à un accord avec la Banque mondiale au sujet des informations fournies par le biais du rapport du Groupe de la Banque mondiale au Conseil d'administration de l'ITIE avant les réunions de ce dernier.

52-7 Rapport du Comité de Gouvernance et de Supervision

Oleksiy ORLOVSKY présente le rapport d'audit, notant que l'audit a été mené à bien. Satisfait du projet de rapport, le Comité de Gouvernance et de Supervision recommande que les membres du Conseil d'administration le signent, ainsi que le prévoit le droit norvégien. Oleksiy invite Stian TØRRESTAD à présenter l'opinion de l'auditeur. M. TØRRESTAD observe que l'opinion de l'auditeur est inchangée et que toutes les améliorations des processus recommandées l'an dernier ont pleinement été mises en œuvre.

Les comptes audités 2021 de l'ITIE sont approuvés.

Document du Conseil d'administration 52-7 : Amélioration des attentes à l'égard des entreprises soutenant l'ITIE (pour décision)

Oleksiy présente la recommandation du Comité de Gouvernance et de Supervision concernant les révisions des attentes à l'égard des entreprises, indiquant qu'en octobre 2021, le Conseil d'administration a prié le Comité de Gouvernance et de Supervision de lui soumettre des recommandations concernant (1) les changements apportés en vue de clarifier et de renforcer les attentes et (2) la manière de traiter les cas où des entreprises soutenant l'ITIE ne respectent pas les attentes. Les recommandations découlent d'une importante discussion devant le Comité de Gouvernance et de Supervision, sur la base de consultations menées par un groupe de

référence dédié et le Secrétariat auprès de tous les collègues au sujet de ces questions. Acceptées par voie de consensus, les recommandations figurant dans le document du Conseil d'administration 52-7 sont celles que le Comité de Gouvernance et de Supervision a soumises au Conseil d'administration.

Andy IRVINE présente le document, résumant les recommandations qu'il contient.

Les membres du Conseil d'administration félicitent le Secrétariat et le Comité de Gouvernance et de Supervision pour avoir été en mesure de présenter les recommandations acceptées par tous les collègues. Ils soulèvent les points suivants :

- Les représentants du collège des entreprises ont accueilli favorablement les révisions des attentes des entreprises mais ont exprimé les préoccupations suivantes. L'imposition d'une sanction sévère et unique d'inéligibilité au Conseil d'administration signifie qu'il ne s'agit pas d'attentes comme appliquées dans la Norme ITIE, qui ne prévoit aucune conséquence en cas de non-conformité. Cela compromet l'égalité de traitement de tous les collègues, d'autant plus que certaines des attentes ont une application globale au-delà des attributions de la Norme ITIE. Le processus d'évaluation serait inévitablement interprétatif et pourrait placer le Secrétariat dans une position délicate, rendant les nominations au Conseil d'administration pour le collège des entreprises vulnérables à la contestation d'autres collègues, ce qui aurait un impact négatif sur la collégialité du Conseil d'administration.
- Les membres du Conseil d'administration conviennent de l'importance d'apporter un appui continu aux représentants des entreprises afin qu'ils comprennent les attentes, notamment par le biais d'orientations/de webinaires/de téléconférences pour assurer une mise en œuvre cohérente.
- Les institutions financières présentent le [communiqué](#) reçu de l'Alliance des investisseurs des marchés émergents (Emerging Markets Investor Alliance [EMIA])¹ le 14 février 2022, dans lequel l'EMIA a exprimé son soutien en faveur des révisions proposées des attentes à l'égard des entreprises.
- Les représentants des OSC saluent de nombreux aspects de la révision des attentes, mais remarquent que les inquiétudes concernant la formulation pourraient laisser des failles potentielles, notant que les clarifications suivantes devraient y être intégrées : (1) les entreprises soutenant l'ITIE ne doivent pas mener des activités (y compris le lobbying) susceptibles d'entraver le travail de l'ITIE ; (2) outre la clarification de la définition des « obstacles pratiques » dans l'attente 3, les entreprises soutenant l'ITIE doivent documenter les mesures qu'elles prennent en vue de surmonter les obstacles ; (3) la conformité aux attentes doit être une condition stricte pour siéger au Conseil d'administration. Les membres du Conseil d'administration représentant les CSO ont suggéré que des clarifications pourraient être apportées dans les directives pour les entreprises qui soutiennent l'ITIE ou dans les critères du Secrétariat dans l'évaluation des attentes.
- Les représentants de pays de mise en œuvre et de pays soutenant l'ITIE se félicitent des révisions apportées aux attentes et de la discussion complémentaire sur la manière d'assurer une redevabilité mutuelle.

Les attentes révisées à l'égard des entreprises mentionnées dans le Document du Conseil d'administration sont approuvées. La Présidente a salué ce développement, notant que les attentes sont plus claires et plus robustes, offrant aux entreprises soutenant l'ITIE une

¹ L'EMIA est une organisation à but non lucratif basée aux États-Unis. Elle organise des rencontres destinées aux investisseurs pour les éduquer sur divers sujets, notamment ceux liés à la transparence et à l'opposition aux grandes entreprises.

opportunité de démontrer un leadership. La Présidente a réitéré qu'il ne serait pas attendu des entreprises qu'elles se comportent d'une manière qui saperait les objectifs de l'ITIE et qu'une telle attitude, y compris le lobbying pour des régimes de déclaration plus faibles – ne serait pas conformes à ces attentes. Le Secrétariat international s'engage à publier des conseils destinés aux entreprises concernant l'interprétation des attentes, en vue d'orienter les rapports soumis pour l'évaluation de 2023.

Mesures à prendre :

- Les comptes annuels seront signés et le rapport d'audit sera finalisé et publié en ligne.
- Les attentes à l'égard des entreprises seront publiées en ligne.
- Le Secrétariat fournira des conseils aux entreprises qui soutiennent l'ITIE concernant l'interprétation des attentes.
- Le Secrétariat s'attaquera à la prochaine évaluation, préalablement à la Conférence mondiale de 2023.

53^e réunion du Conseil d'administration de l'ITIE et 6^e Assemblée générale des membres de l'ITIE

Mark ROBINSON fournit des informations au Conseil d'administration au sujet des prévisions concernant les prochaines réunions du Conseil d'administration. Il rappelle aux membres du Conseil d'administration que la prochaine réunion du Conseil est prévue les 16 et 17 juin 2022 à Bruxelles, et que le lieu et les détails logistiques seront confirmés dans les semaines à venir. Les membres du Conseil d'administration sont priés de réserver le 15 juin aux réunions préalables à celle du Conseil et aux réunions parallèles. Des mises à jour sur la 54^e réunion du Conseil d'administration en octobre 2022, qui se tiendra très probablement à Oslo, seront également présentées prochainement.

Séance à huis-clos

Lors de sa séance en huis clos, le Conseil d'administration discute de l'évaluation des performances du directeur exécutif pour 2021, qui avait été entreprise par la présidente du Conseil. Le Conseil a approuvé le résumé de la présidente. Sur la base des commentaires des responsables de collège, le contrat du directeur exécutif doit être révisé pour garantir un accompagnement approprié à la Conférence mondiale qui se tiendra à la mi-2023.

Annexe A – Décisions du Conseil d'administration concernant les pays

La décision du Conseil d'administration sur l'Albanie

L'Albanie a obtenu un score global modéré (82 points) dans la mise en œuvre de la Norme ITIE 2019. Le score global est une moyenne des scores des trois composantes afférentes à l'engagement des parties prenantes, à la transparence, et aux résultats et à l'impact.

Le Conseil d'administration de l'ITIE félicite l'Albanie pour avoir atteint un score élevé (87 points) relativement à la composante des résultats et de l'impact. Ceci reflète les contributions de l'ITIE Albanie au dialogue politique et à la réforme sur les questions relatives aux industries extractives, y compris au développement de la législation sur la propriété effective et l'exploitation minière ainsi que des réglementations environnementales. Le Conseil d'administration félicite l'ITIE Albanie pour l'accent mis sur les questions relatives à la transition énergétique, y compris les divulgations portant sur le secteur hydroélectrique, et pour avoir veillé à ce que les objectifs de l'ITIE soient alignés sur les priorités nationales pour les industries extractives. Les parties prenantes albanaises, en particulier la société civile, ont utilisé les données ITIE sur les revenus et les transferts infranationaux pour alimenter le dialogue politique. Le Conseil d'administration encourage l'ITIE Albanie à étendre la divulgation de données ouvertes afin d'améliorer l'impact de la mise en œuvre en assurant l'interopérabilité des données ITIE avec d'autres systèmes de divulgation gouvernementaux. Deux points et demi supplémentaires ont été octroyés à l'Albanie pour l'efficacité et la viabilité de la mise en œuvre de l'ITIE.

S'agissant de la transparence, l'Albanie a obtenu un score modéré (77 points). L'Albanie a fait des efforts louables pour s'appuyer sur les divulgations systématiques existantes afin d'améliorer l'exhaustivité des Rapports ITIE, bien que des défis subsistent quant à la divulgation des recettes perçues au niveau infranational provenant des industries extractives. Le Conseil d'administration se félicite des améliorations apportées aux informations relatives à la participation de l'État et encourage l'Albanie à étendre l'utilisation des déclarations ITIE pour suivre les contributions futures des recettes associées au gazoduc Trans Adriatique récemment mis en service. L'Albanie a progressé sur les nouveaux aspects de la Norme ITIE 2019 liés à la transparence des contrats, à la propriété effective, aux déclarations par projet et aux paiements environnementaux, bien que des efforts supplémentaires soient nécessaires pour garantir des divulgations granulaires qui répondent aux demandes d'informations des parties prenantes sur ces aspects de la gouvernance de l'industrie extractive. Le Conseil d'administration encourage l'Albanie à explorer d'autres opportunités pour restructurer les rapports annuels ITIE et à s'appuyer sur ses portails de données ouvertes et de cadastre pour ajouter de la valeur aux déclarations systématiques existantes du gouvernement et des entreprises.

L'Albanie a également obtenu un score modéré (83 points) relativement à la composante de l'engagement des parties prenantes. Celles-ci ont mis à profit la plateforme ITIE pour le débat public sur la réforme des industries extractives. Le gouvernement reste pleinement engagé dans la mise en œuvre de l'ITIE, tandis que la société civile a progressivement étendu son engagement, son périmètre d'action et sa coordination avec le collège dans son ensemble. Cependant, le Conseil d'administration note des signes d'affaiblissement de la participation des entreprises à l'ITIE et souligne l'opportunité pour ces dernières d'utiliser la mise en œuvre de l'ITIE pour améliorer leurs performances sur les indicateurs

environnementaux, sociaux et de gouvernance. Le Groupe multipartite a surmonté les défis causés par la pandémie de Covid-19 pour conserver la supervision de tous les aspects de la mise en œuvre de l'ITIE, bien que des efforts supplémentaires pour prendre en compte les aspects de la représentation paritaire dans la mise en œuvre de l'ITIE soient encouragés.

Le Conseil d'administration a déterminé que l'Albanie aura jusqu'à la prochaine Validation commençant le **1^{er} avril 2024** pour mener des actions correctives concernant l'engagement des entreprises (Exigence 1.2), l'attribution de contrats et de licences (Exigence 2.2), les contrats (Exigence 2.4), la propriété effective (Exigence 2.5), l'exhaustivité (Exigence 4.1), les paiements infranationaux (Exigence 4.6), la ventilation des données (Exigence 4.7), la fiabilité des données (Exigence 4.9), les dépenses sociales et environnementales (Exigence 6.1) et le suivi des recommandations ITIE (Exigence 7.3). Conformément à l'Article 6 de la Norme ITIE, s'il est estimé lors de la prochaine Validation que le pays n'a pas accompli de progrès en matière de résultats et d'impact, il s'exposera à une suspension temporaire. Ainsi que le prévoit la Norme ITIE, le Groupe multipartite albanais aura la possibilité de demander une prorogation de ce délai ou de demander que la Validation commence plus tôt que prévu.

La décision du Conseil d'administration complète est disponible [ici](#).

Décision du Conseil d'administration sur la Guinée

La Guinée a obtenu un score général élevé dans la mise en œuvre de la Norme ITIE 2019 (88 points). Le score global reflète une moyenne des scores des trois composantes sur l'Engagement des parties prenantes, la Transparence, les Résultats et l'Impact.

Le Conseil d'administration de l'ITIE félicite la Guinée pour avoir obtenu un score élevé pour les Résultats et l'Impact (91 points). Bien que la pandémie de COVID-19 ait ralenti le rythme de la diffusion des conclusions de l'ITIE par le Groupe multipartite, l'ITIE Guinée a contribué au dialogue politique et aux réformes sur les questions liées à l'industrie extractive. Le Conseil d'administration encourage la Guinée à poursuivre sa transition vers des divulgations ITIE dans un format ouvert afin de renforcer l'impact de la mise en œuvre et d'améliorer l'interopérabilité des données ITIE avec les systèmes de divulgation existants des gouvernements et des entreprises. L'ITIE Guinée a la possibilité d'établir un lien plus étroit entre sa planification annuelle des travaux et les priorités nationales et son examen annuel des résultats et de l'impact, en intégrant une approche davantage axée sur les résultats pour le suivi et l'évaluation.

En ce qui concerne la transparence, la Guinée a obtenu un score moyen (83 points). Le Conseil d'administration félicite la Guinée pour les améliorations apportées par le gouvernement dans la divulgation systématique des données sur les industries extractives, notamment sur la production, les exportations et les licences, ce qui couvre également l'important secteur minier artisanal et qui figure parmi les divulgations les plus rapides des données de l'ITIE. La Guinée a mis en place une déclaration ITIE annuelle constituant une source centralisée de données sur les industries extractives qui fait autorité. Le Conseil d'administration accueille favorablement les nouvelles divulgations sur les mécanismes de prêts garantis par des ressources naturelles, les impacts environnementaux et le contenu local, qui sont très demandés par les parties prenantes nationales. En abordant de manière plus complète les nouveaux aspects de la Norme ITIE liés aux bénéficiaires effectifs et à la déclaration par projet, ainsi qu'en améliorant la transparence dans l'octroi des licences et les paiements infranationaux, la Guinée a la

possibilité de renforcer le rôle de l'ITIE en tant que source de données publiques nécessaires pour évaluer les règles et les pratiques de gouvernance des industries extractives.

La Guinée a obtenu un score élevé pour la composante « Engagement des parties prenantes » (90 points). La Guinée a élargi l'engagement de la société civile dans la mise en œuvre de l'ITIE et a redynamisé la participation du secteur industriel. Tous les collèges du Groupe multipartite semblent désormais représenter leurs groupes d'intérêt plus larges et sont activement engagés dans tous les aspects de la mise en œuvre. Le Conseil d'administration encourage le Groupe multipartite à faire preuve d'une vigilance constante afin de s'assurer que l'ITIE reste un mécanisme de transparence et de redevabilité robuste après la transition politique de septembre 2021. Bien qu'il y ait eu des signalements d'incidents isolés de représailles potentielles à l'expression critique sur la gouvernance des ressources naturelles dans le contexte des tensions politiques de la période 2019-2020, ceux-ci ne semblent pas avoir affecté les parties prenantes activement engagées dans la mise en œuvre de l'ITIE. Cependant, le Conseil d'administration exhorte le Groupe multipartite à contrôler attentivement toute allégation de violation du Protocole de l'ITIE : participation de la société civile afin de s'assurer qu'il n'existe pas d'obstacles juridiques, réglementaires ou pratiques à la participation de la société civile dans tous les aspects du processus ITIE.

Le Conseil d'administration a décidé que la Guinée aurait jusqu'à la prochaine Validation, qui doit démarrer le **1^{er} avril 2024** pour mettre en œuvre des mesures correctives concernant les octrois de licences et contrats (Exigence 2.2), les contrats (Exigence 2.4), les bénéficiaires effectifs (Exigence 2.5), la désagrégation (Exigence 4.7) et les paiements directs infranationaux (Exigence 4.6). Si le pays ne parvient pas à démontrer des progrès en matière de transparence lors de la prochaine Validation, il s'exposera à une suspension temporaire conformément à l'Article 6 de la Norme ITIE. Aux termes de la Norme ITIE, le Groupe multipartite de la Guinée peut demander une prorogation de ce délai ou encore demander que la Validation commence plus tôt que prévu.

La décision du Conseil d'administration complète est disponible [ici](#).

Décision du Conseil d'administration sur les Philippines

Les Philippines ont obtenu un score global modéré dans la mise en œuvre de la Norme ITIE 2019 (80 points). Le score global reflète une moyenne des scores des trois composantes : engagement des parties prenantes, transparence, et résultats et impact. Le Conseil d'administration a décidé que l'évaluation de l'Exigence 1.3 sur l'engagement de la société civile est partiellement satisfaite. Cependant, le Conseil d'administration n'est pas parvenu à un consensus sur l'application du mécanisme de sauvegarde conformément à l'article 5 du chapitre 4 de la Norme ITIE. Le Conseil d'administration encourage le gouvernement des Philippines et toutes les parties prenantes à prendre des mesures urgentes pour mettre en œuvre les actions correctives. Le Conseil d'administration suivra de près et examinera, en octobre 2022, les progrès réalisés.

Les Philippines ont également obtenu un score assez faible pour la composante relative à l'engagement des parties prenantes (68 points). Le GMP exerce son rôle de supervision avec efficacité. Le gouvernement et les sociétés extractives ont dans l'ensemble maintenu un degré d'engagement élevé. Toutefois, des faiblesses constatées dans l'engagement de certaines entités publiques affectent l'exhaustivité des divulgations et le suivi des recommandations.

Le Conseil d'administration de l'ITIE constate qu'il y a eu des violations du Protocole ITIE : Participation de la société civile liées aux libertés d'expression, de fonctionnement et d'association au cours de la période évaluée et estime que l'Exigence 1.3 sur l'engagement de la société civile est partiellement respectée. Toutefois, malgré l'importance de ces manquements, le Conseil d'administration n'est pas parvenu à un consensus sur les conséquences de l'évaluation de l'Exigence 1.3 à ce stade et réexaminera la question lors de son examen des progrès réalisés dans la mise en œuvre des mesures correctives liées à l'engagement des parties prenantes. Le Conseil d'administration a précisé que les exigences de sauvegarde restent en vigueur et que cette décision ne peut constituer un précédent. La société civile est activement engagée en faveur de la mise en œuvre de l'ITIE, à la fois à travers le GMP et en tant qu'utilisatrice des données du secteur extractif. Cependant, le Conseil d'administration exprime sa profonde préoccupation quant à l'intimidation présumée et aux meurtres extrajudiciaires rapportés d'un certain nombre de militants de la société civile et de journalistes, probablement liés à leurs interventions ou à leurs déclarations autour des sites d'opérations extractives ou sur des questions concernant les investissements extractifs, ainsi qu'à l'utilisation apparente de la Loi antiterroriste de 2020 pour justifier des tentatives d'action policière ou judiciaire ou d'intimidation qui ont pu interrompre ou avoir un effet dissuasif sur l'exercice des droits garantis par le protocole de la société civile de l'ITIE. Ces atteintes à la liberté d'expression, de fonctionnement et d'association, dans certaines régions du pays, ont diminué la capacité de la société civile à travailler sur des sujets intéressant l'ITIE et à mener des activités liées à l'ITIE telles que définies dans le Protocole de l'ITIE relatif à la participation de la société civile. Le Conseil d'administration encourage vivement le gouvernement à mettre en œuvre les mesures correctives prescrites pour résoudre chacun de ces problèmes et demande au GMP de surveiller étroitement l'environnement de la participation de la société civile dans tous les aspects de la mise en œuvre de l'ITIE. Le GMP doit assurer un suivi rapproché des progrès réalisés sur tous les aspects de la mesure corrective liée à l'environnement pour la participation de la société civile au processus ITIE, en collaboration avec les administrations publiques concernées. Si le pays ne fait preuve d'aucun progrès concernant les mesures correctives liées à l'engagement du gouvernement et de la société civile lors de l'examen des progrès par le Conseil d'administration en octobre 2022 entraînera une suspension temporaire. Le Conseil d'administration se réserve le droit d'examiner les allégations de nouvelles violations graves du Protocole ITIE : Participation de la société civile avant la prochaine Validation, ce qui pourrait entraîner une suspension, et suivra les progrès réalisés dans la mise en œuvre des mesures correctives liées à l'engagement de la société civile par le biais de son Comité de Mise en œuvre.

En matière de transparence, les Philippines ont obtenu un score moyen (76 points). Les Philippines ont accompli des efforts louables visant à renforcer les systèmes de gestion des données pour les transferts et paiements infranationaux, ainsi que pour promouvoir les divulgations systématiques. Il convient d'améliorer encore l'exhaustivité des informations accessibles au public sur, par exemple, les licences et contrats, les bénéficiaires effectifs et les revenus gouvernementaux.

Le Conseil d'administration de l'ITIE félicite les Philippines pour le score très élevé obtenu par le pays en matière de résultats et d'impact (97 points). Ce score est à l'image des efforts déployés par Groupe multipartite (GMP) pour veiller à ce que l'ITIE éclaire les débats sur des sujets d'importance nationale, tels que les transferts infranationaux et les dépenses sociales. À la lumière de la pandémie de COVID-19, le GMP a adapté ses

activités de sensibilisation et fait tout son possible pour que les données soient accessibles. Les Philippines se sont vu octroyer trois points additionnels pour l'efficacité et la durabilité de la mise en œuvre de l'ITIE.

Le Conseil d'administration a établi que les Philippines auraient jusqu'à la prochaine Validation, qui démarrera le **1^{er} avril 2023** pour mettre en œuvre les mesures correctives portant sur l'engagement du gouvernement (Exigence 1.1), l'engagement de la société civile (Exigence 1.3), l'octroi de contrats et licences (Exigence 2.2), le registre des licences (Exigence 2.3), les contrats (Exigence 2.4), la propriété effective (Exigence 2.5), la participation de l'État (Exigence 2.6), l'exhaustivité (Exigence 4.1), les transferts infranationaux (Exigence 5.2) et les dépenses sociales (Exigence 6.1).

En plus de l'examen par le Conseil d'administration des progrès dans la mise en œuvre des mesures correctives liées à l'engagement du gouvernement (Exigence 1.1) et à l'engagement de la société civile (Exigence 1.3) en octobre 2022, le Conseil d'administration a établi que les Philippines auraient jusqu'à la prochaine Validation, qui démarrera le 1 avril 2023, pour mettre en œuvre les mesures correctives portant sur l'engagement du gouvernement (Exigence 1.1), l'engagement de la société civile (Exigence 1.3), l'octroi de contrats et licences (Exigence 2.2), le registre des licences (Exigence 2.3), les contrats (Exigence 2.4), la propriété effective (Exigence 2.5), la participation de l'État (Exigence 2.6), l'exhaustivité (Exigence 4.1), les transferts infranationaux (Exigence 5.2) et les dépenses sociales (Exigence 6.1).

Si le pays ne faisait preuve d'aucun progrès en matière « d'engagement des parties prenantes » et de « transparence » lors de la prochaine Validation, cela entraînerait sa suspension temporaire, conformément à l'article 6 de la Norme ITIE. Selon les dispositions de la Norme ITIE, le Groupe multipartite des Philippines peut demander une prorogation de cette échéance ou demander à ce que la Validation commence plus tôt que prévu.

La décision du Conseil d'administration complète est disponible [ici](#).

Annexe B – Liste des participants – 52^e réunion du Conseil d'administration de l'ITIE

Présidente

La très honorable Helen CLARK

Pays

Pays mettant en œuvre l'ITIE

M. Ruslan BAIMISHEV, ministre délégué, ministère de l'Industrie et du Développement des infrastructures, Kazakhstan

Suppl. : **Mme Viktoriia GNATOVSKA**, directrice de la Direction de la formulation de politiques efficaces dans l'utilisation de l'énergie et des ressources, ministère de l'Énergie, Ukraine

Mme Awa Marie COLL-SECK, ministre d'État, Sénégal

Suppl. : **M. Samou SIDIBE**, Coordonnateur National, Mali

M. Sampe L. PURBA, conseiller en économie des ressources naturelles auprès du ministre de l'Énergie et des Ressources minérales, Indonésie

Suppl. : **Mme Valery Joy BRION**, secrétaire adjointe, ministère des Finances, Philippines

M. Ian Chitumba MWIINGA, Coordonnateur National, secrétariat de l'ITIE Zambie, Zambie

Suppl. : **Mme Frances ALGHALI**, ministre d'État, cabinet du vice-président, Sierra Leone

Mme Agnès Solange ONDIGUI OWONA, Coordonnatrice Nationale de l'ITIE, ministère des Finances, Cameroun

Suppl. : **M. Michel OKOKO**, Coordonnateur National, Secrétariat de l'ITIE, République du Congo

M. Sherwin LONG, Coordonnateur National, Secrétariat de l'ITIE, Trinité-et-Tobago

Suppl. : **Mme Laura RÓPOLO**, sous-secrétaire du développement minier (Subsecretaria de Desarrollo Minero), ministère de la Production, Argentine

Pays soutenant l'ITIE

M. Rinaldo JEANTY, directeur général et inspecteur en chef des explosifs, secteur des terres et des minéraux, Ressources naturelles Canada

Suppl. : **Mme Kimberly HARRINGTON**, directrice, service Analyse des politiques et de Diplomatie publique, Bureau des ressources énergétiques, Département d'État, États-Unis

M. Taco WESTERHUIS, coordinateur des politiques internationales en matière d'économie circulaire et de marchandises, Direction générale de la coopération internationale, Directorat de la croissance verte inclusive, Pays-Bas

Suppl. : **M. François GAVE**, représentant spécial pour la responsabilité sociétale des entreprises et la dimension sociale de la mondialisation au ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, France

Mme Christine DETAILLE, responsable de l'unité Développement transitionnel et Gouvernance, Commerce extérieur et Coopération au Développement, ministère des Affaires étrangères, Belgique

Suppl. : **Mme Melissa SÄILÄ**, directrice de programme, service Imposition pour l'action en faveur du développement, Unité pour le financement du développement et la coopération avec le secteur privé, ministère des Affaires étrangères, Finlande

Organisations de la société civile

M. César GAMBOA, directeur exécutif, Derecho, Ambiente y Recursos naturales (DAR), Pérou

Suppl. : **M. Óscar PINEDA**, coordinateur de l'organisation communautaire, Projet relatif à l'organisation, au développement, à l'éducation et à la recherche (PODER), Mexique

M. Brice MACKOSSO, secrétaire permanent, Commission Justice et Paix, République du Congo

Suppl. : **M. Mtwalo MSONI**, Coordonnateur National, Publiez ce que vous payez (PCQVP), Zambie

Mme Cielo MAGNO, Bantay Kita/PCQVP Philippines ; professeure adjointe à l'Université des Philippines, Philippines

Suppl. : **Mme Diana El KAISSEY**, directrice de programme, International Republican Institute (IRI), Liban

M. Oleksiy ORLOVSKY, directeur de programme, Fondation Renaissance internationale, Ukraine

Suppl. : **Mme Mariya LOBACHEVA**, directrice exécutive, Echo – association publique, Kazakhstan

Mme Erica WESTENBERG, directrice des programmes de gouvernance, Institut de gouvernance des ressources naturelles (NRGI)

Suppl. : **M. Simon TAYLOR**, co-fondateur et directeur, Global Witness

Entreprises, investisseurs compris

M. James NICHOLSON, directeur de la responsabilité d'entreprise, Trafigura Group

Suppl. : **Mme Dyveke ROGAN**, analyste principale, Norwegian Bank Investment Management (NBIM)

M. Stuart BROOKS, directeur, service Relations internationales, Chevron

Suppl. : **M. Matt GOBUSH**, conseiller principal pour les Affaires publiques et gouvernementales, Exxon Mobil Corporation

M. Erik NÜRNBERG, conseiller principal en politiques juridiques, Equinor

Suppl. : **M. Stephen DOUGLAS**, conseiller principal du président, Exploration et production, Total

M. James ENSOR, directeur exécutif de la fondation BHP Billiton Foundation

Suppl. : **M. Carlos ARANDA**, directeur des services techniques de Southern Peru Copper Corporation

M. Alan McLEAN, vice-président exécutif de la Structure fiscale et d'entreprise, Royal Dutch Shell plc

Suppl. : **M. Dominic EMERY**, vice-président, Département des prévisions à long terme, BP

M. Lawrence DECHAMBENOIT, responsable mondial des affaires extérieures, Rio Tinto

Suppl. : **M. Richard MORGAN**, responsable des relations avec le gouvernement, Anglo American

Secrétaire du Conseil d'administration

M. Mark ROBINSON, directeur exécutif, Secrétariat international de l'ITIE, Oslo

Observateurs

Mme Fernanda ÁVILA, secrétaire du service des Mines, ministère du Développement productif, Argentine

Mme Alena BAASCH, responsable des politiques, ministère fédéral des Affaires économiques et de l'action climatique, Allemagne

M. Zubin BAMJI, responsable intérimaire, Banque mondiale

M. Torge BARTSCHT, stagiaire, secrétariat de l'ITIE Allemagne, Allemagne

M. Joe BARDWELL, responsable de campagnes, Publiez ce que vous payez (PCQVP), Royaume-Uni

Mme Maria Emilia BERAZATEGUI, coordinatrice de campagnes, Publiez ce que vous payez (PCQVP), Royaume-Uni

Mme Ingvild BERGSKAUG, conseillère principale, département Énergie et Environnement, Agence norvégienne de la coopération au développement (NORAD), Norvège

M. Jelle BEZEMER, Coordonnateur National de l'ITIE, Pays-Bas

Mme Rachel BONFANTE, conseillère principale relativement à l'engagement ESG (environnement, société et gouvernance), Chevron

Mme Kathryn CASSON, conseillère en chef, service Société civile et Sensibilisation, Rio Tinto

Mme Jackie CULLEN, conseillère juridique principale, Responsabilité sociale, Shell Canada Services Limited, Canada

M. Sören DENGGE, directeur de la Division de l'énergie, des infrastructures et des matières premières, ministère fédéral de la Coopération et du Développement économiques, Allemagne

Mme Marième Anna DIAWARA, Coordonnatrice Nationale de l'ITIE Sénégal

Mme Sophie DONSZELMANN, responsable principale des programmes, Conseil international des mines et des métaux (ICMM), Royaume-Uni

M. Peter ELLEHØJ, conseiller spécial en lutte contre la corruption, ministère des Affaires étrangères, Danemark

M. Mustapha FALL, conseiller juridique, ITIE Sénégal

Mme Sophie GIRKE, conseillère pour le programme « Extractives for Development » (X4D), Coopération internationale allemande (GIZ), Allemagne

Mme Rosie HARDWARE, assistante personnelle de la présidente de l'ITIE

Mme Hidemi ISHIKURA, directrice adjointe, division Sécurité des ressources, ministère des Affaires étrangères, Japon

Mme Sekular JAGODA, responsable géographique, service Imposition pour l'action en faveur du développement, Unité pour le financement du développement et la coopération avec le secteur privé, Finlande

Mme Andrea JUENEMANN, Coordonnatrice Nationale de l'ITIE Allemagne, cheffe d'unité, ministère fédéral des Affaires économiques et de l'Énergie, Allemagne

M. Fred KABANDA, responsable de division, secteur extractif, Banque africaine de

développement, Centre des Ressources naturelles africaines (ANRC), Côte d'Ivoire

M. Henrik LUNDEN, conseiller principal, département Énergie et Environnement, Agence norvégienne de la coopération au développement (NORAD), Norvège

Mme Vicki Mak-ROMO, directrice, service Analyse des politiques et de Diplomatie publique, Bureau des ressources énergétiques, Département d'État, États-Unis

M. Jason MANNIKAM, responsable principal, programme de la Loi sur les mesures de transparence dans le secteur extractif, Ressources naturelles Canada

M. Thomas MASBOU, responsable des politiques, Gouvernance du secteur extractif, ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, France

Mme Aubrey MENARD, conseillère principale en politique, Transparence du secteur extractif, Oxfam America

Mme Svitlana MIZINA, conseillère, Agence de coopération allemande (GIZ), Ukraine

M. Daniel MULÉ, responsable des politiques, Taxes et Transparence du secteur extractif, Oxfam America

Mme Larysa MYKYTKO, experte d'État, Direction des politiques d'efficacité énergétique et des ressources, ministère de l'Énergie, Ukraine

M. Hiroshi NAKAMURA, directeur adjoint, ministère des Affaires étrangères, Japon

Mme Olesia NEKHOROSHO, Coordinatrice Nationale de l'ITIE Ukraine, Ukraine

Mme Emily NICKERSON, conseillère politique principale, Gouvernance des ressources naturelles (RNCan), Canada

Mme Carly OBOTH, directrice intérimaire, Publiez ce que vous payez (PCQVP), États-Unis

M. Orji Ogbonnaya ORJI, secrétaire exécutif, ITIE, Nigeria

Mme Irene PASQUA, Direction générale des partenariats internationaux, Commission européenne (CE), Belgique

M. Papa Alioune Badara PAYE, secrétaire permanent adjoint et responsable de la gestion des données, secrétariat technique – Comité National ITIE, Sénégal

M. Jean-Louis PONT, expert en politiques, unité Développement transitionnel et gouvernance (D5.2), Affaires extérieures, Commerce extérieur et Coopération au développement, ministère des Affaires étrangères, Belgique

M. Sergio PIAZZARDI, responsable des politiques, Direction générale des partenariats internationaux – DG INTPA, Unité E2 – Analyse micro-économie, climat d'investissement, secteur privé, commerce et emploi, Commission européenne, Belgique

M. Boris RAEDER, chef du secrétariat de l'ITIE Allemagne, Allemagne

M. Sven Ulrich RENNERT, responsable du programme du Fonds EGPS, Banque mondiale, États-Unis

Mme Haley RICE, consultante, Publiez ce que vous payez (PCQVP), Royaume-Uni

Mme Fanie THIBEAULT, conseillère principale, Ressources naturelles et Gouvernance, Affaires étrangères, Commerce et Développement, Canada,

Mme Lusine TOVMASYAN, cheffe, secrétariat de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries extractives (ITIE), Arménie

M. Stian TØRRESTAD, directeur, service Audit et Certification, KPMG AS, Norvège

M. Pasquale VETTA, responsable des questions liées aux droits de l'homme, à la transparence et à la durabilité mondiale, département Durabilité, ENI

M. Jürg VOLLENWEIDER, directeur adjoint, division Soutien macroéconomique, Secrétariat d'État à l'Économie (SECO), Suisse

M. David Waigwa WACHIRA, contact de l'unité ITIE, Banque mondiale, États-Unis

Secrétariat international de l'ITIE

Mme Brenda Jay ANGELES MENDOZA, chargée pays, Asie

Mme Chiugo AGHAJI, responsable pays, Afrique francophone

Mme Marie AH-LIME, responsable administrative, Afrique francophone

M. Bady Mamadou BALDÉ, directeur exécutif adjoint et directeur Afrique

M. Nassim BENNANI, directeur intérimaire, Afrique francophone

Mme Christina BERGER, groupe Divulgations

Mme Natalia BEREZYUK, directrice des RH et des opérations

M. Emanuel BRIA, responsable Asie

M. Emmanuel Aguilar BURGOA, responsable pays, Amérique latine et Caraïbes

M. Mark BURNETT, responsable Europe et politiques

Mme Lucia CIRIMELLO, responsable de programmes, Opening Extractives

Mme Clémence CONTENSOU, conseillère, Afrique francophone

M. Alex GORDY, directeur, groupe Divulgations

Mme Rachel HOLLARS, directrice des communications

M. Andrew IRVINE, directeur de l'engagement juridique et des entreprises

Mme Sylvia JOHANSEN, chargée des finances

Mme Joanne JONES, directrice, communications

Mme Shemshat KASIMOVA, chargée de projets et de communication avec le Conseil d'administration

Mme Lyidia KILPI, directrice, groupe Divulgation

Mme Leah KROGSUND, chargée du renforcement des capacités et des événements

M. Gilbert MAKORE, directeur, Afrique anglophone

M. Esteban MANTECA, chargée pays, Amérique latine et Caraïbes

Mme Angela MUTSOTSO, stagiaire : appui au projet sur la transition énergétique

Mme Fatma NYAMBURA, chargée des politiques

Mme Gay ORDENES, directrice pour l'Asie et responsable de la lutte contre la corruption

Mme Monica OSORIO, responsable administrative, ALC/Asie

M. Hugo PARET, responsable technique

M. Francisco PARIS, directeur, Amérique latine et Caraïbes

Mme Leila PILLIARD, chargée des communications

Mme Jeanette REINERTSEN, chargée des RH et des opérations

Mme Sandra ROJAS, responsable des politiques et de l'administration des programmes

M. Sebastian SAHLA, conseiller en politiques

Mme Ines SCHJOLBERG MARQUES, directrice des politiques

Mme Olesia TOLOCHKO, responsable intérimaire du groupe Divulgations

Mme Oliana VALIGURA, directrice régionale, Asie

Mme Maria Dolores VALLENILLA, directrice des politiques

M. Edwin WARDEN, responsable pays, Afrique francophone

M. Christopher WILSON, conseiller principal pour les éléments factuels et l'apprentissage

Mme Anlaug ØVERGAARD ØSTBY, assistante exécutive et directrice des communications